



Département de la Haute-Garonne

Mairie de

GOURDAN-POLIGNAN

Nombre de Conseillers :

en exercice 15

présents 12

votants 13

(Le Maire s'étant retiré)

OBJET :

Examen et vote du

compte administratif

2020 CHAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le - 6 JUIL. 2021

ID : 031-213102247-20210705-DEL_2021_03_01-BF

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2021-03-01

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 30 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. COLLA, Président de séance pour cette délibération.

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, Mme GALLEGO, Mme GEVREY, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : Mme FOURMENT (Procuration à Mme BRESSOLE), M. FRATUS (Procuration à Mme GALLEGO), M. GABAS (Procuration à M. SAULNERON)

Absents non excusés :

Vu les articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que M. Serge COLLA a été élu pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs,

Considérant que M. Patrick SAULNERON, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour le vote des comptes administratifs,

Considérant la présentation des budgets primitifs et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant la présentation du compte administratif du budget CHAL, suite à une erreur dans la délibération n°2021-02-02

- Compte administratif annexe pour le CHAL :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		32 150,47	15 264,40			16 886,07
Opérations de l'exercice	672 992,51	816 387,58	27 111,16	60 442,61	700 103,67	876 830,19
Totaux	672 992,51	848 538,05	42 375,56	60 442,61	700 103,67	893 716,26
Résultat de clôture		175 545,54		18 067,05		193 612,59
Restes à réaliser			95 000,00		95 000,00	
Totaux cumulés	672 992,51	848 538,05	137 375,56	60 442,61	795 103,67	893 716,26
Résultats		175 545,54	76 932,95			98 612,59

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le - 6 JUIL. 2021

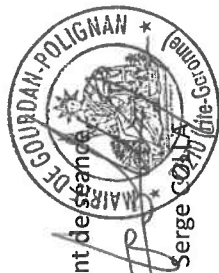
ID : 031-213102247-20210705-DEL_2021_03_01-BF

S'étant fait présenter les comptes administratifs et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (3 contres) :

- donne acte, au Maire, de la présentation faite des comptes administratifs,
- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- modifie la délibération n°2021-02-02 pour la partie du budget annexe CHAL.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.



Le Président de séance

Serge CHAL

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>